

HONORAIRES

VENTES Honoraires de transaction à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant les termes du contrat.

HABITATION
(Appartements- Villas- Terrains)

Montant de 0 € à 99.999 €	T.T.C. 7,00 %
Montant de 100.000 € à 149.999 €	T.T.C. 6,85 %
Montant de 150.000 € à 249.999 €	T.T.C. 6,50 %
Montant Supérieur à 250.000 €	T.T.C. 6,00 %

Du Prix de Vente Net Vendeur
MINIMUM de 3.600 € T.T.C.

COMMERCIAL
(Murs- Droit au bail- Fonds de Commerce- Droit d'entrée- Terrains)

Montant de 0 € à 99.999 €	T.T.C. 10,00 % du prix de cession
Montant de 100.000 € à 200.000 €	T.T.C. 9,00 %
Montant de 200.001 € à 300.000 €	T.T.C. 8,00 %
Montant de 300.001 € à 400.000 €	T.T.C. 7,00 %

Au delà libre, à convenir avec le client avant négociation.
MINIMUM de 5.000 € T.T.C.

LOCATIONS SUIVANT DECRET n°2014-890 du 1er août 2014 (Loi ALUR)

<u>HABITATION</u>	<u>PRESTATIONS</u>	<u>PRIX</u>
PROPRIETAIRE	. entremise et négociation	: 50 € T.T.C
	. visites/ constitution dossier candidat locataire/ rédaction bail	: 8 € du m2 (selon prix au m2 défini par décret)
	. état des lieux d'entrée	: 3 € du m2 (selon prix au m2 défini par décret)
LOCATAIRE	. visites/ constitution dossier candidat locataire/ rédaction bail	: 8 € du m2 (selon prix au m2 défini par décret)
	. état des lieux d'entrée	: 3 € du m2 (selon prix au m2 défini par décret)

Etat des lieux de sortie seul : 3 € du m2

COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL T.T.C 36 % du montant du loyer de la première année
A la charge du Preneur
FORFAIT MINIMUM DE 3600 € T.T.C.
(Rédaction du bail et état des lieux inclus)

GESTION

HABITATION - LOCAL COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL T.T.C. 8 % des montants encaissés
(Hors Dépôt de Garantie)

REDACTION D'ACTE

- Frais de rédaction d'un bail commercial: 500 € H.T. soit 600 € T.T.C
- Frais pour estimation d'un bien commercial: 700 € H.T. soit 840 € T.T.C.

Taux de TVA en vigueur 20%
Tarifs applicables à compter du 1er octobre 2014
AGENCE NE PERCEVANT PAS DE FONDS

Garanties financières Transactions 110.000€ et Gestion 110.000€/ Contrats n° 16753TRA111 et n° 16753GES091 par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions 128 rue La Boétie 75378 Paris cedex 08/ Cartes Professionnelles 249A et B (Préfecture de la Moselle)

HONORAIRES - ANNEXE AU MANDAT DE GESTION

Détail des prestations liées au mandat de gestion locative

Le forfait pour frais de gestion comprend : (représente les T.T.C. 8 % des montants encaissés hors DG)

- Suivi des diagnostics obligatoires
(Les diagnostics obligatoires sont à la charge du bailleur)
- Suivi du paiement mensuel des loyers
- Envoi des quittances
- Suivi assurance multirisque locataire- vérification annuelle
- Compte-rendu de gérance trimestriel
- Révision des loyers
- Suivi des dossiers avec les anciens locataires
- Versement des fonds (fréquence à convenir)
- Relance en cas de retard de paiement
- Permanence téléphonique
- Etablissement du décompte de charges annuelles au locataire

Autres prestations à charge propriétaire:

- | | |
|--|--------------------|
| - Frais de timbres | au réel |
| - Aide à la déclaration fiscale | 27 € T.T.C. |
| - Suivi administratif et financier de travaux | 3,5 % T.T.C. |
| - Frais d'annonces et parutions publicitaires | sur justificatifs |
| - Gestion d'un sinistre/ technique (au temps passé) | 50 € T.T.C / HEURE |
| - Représentation aux assemblées générales | 50 € T.T.C / HEURE |
| - Honoraires de vacation pour toute prestation autre | 50 € T.T.C / HEURE |
| - Déplacements en voiture: suivant barème kilométrique fixé par l'administration fiscale | |

Prestations complémentaires qui incombent au propriétaire et/ou locataire chacun pour la part suivante:

- | | |
|---|---|
| - Renouvellement de bail ou renégociation | voir tarif applicable rubrique HONORAIRES |
|---|---|

Tarifs en vigueur à compter du 1er octobre 2014.

Taux de TVA à 20%.

AGENCE NE PERCEVANT PAS DE FONDS